

LIBELLÉ DES PROFESSIONS

Préposé aux bénéficiaires (PAB)

Le PAB donne des soins de base aux patients. Il assure une présence auprès d'eux et leur offre une assistance physique en vue de contribuer à leur rétablissement ou de les aider à maintenir leur état de santé. Il fait partie de l'équipe du personnel infirmier et aide les infirmières auxiliaires.

Le PAB aide les patients au lever, au moment des repas et au coucher. Il les aide à se laver, à se vêtir ou à se dévêtir et il a la charge de la literie. Il veille à donner aux bénéficiaires les soins appropriés et à respecter leur intégrité et leur dignité, afin de contribuer à leur bien-être.

Le PAB peut également exercer le métier d'auxiliaire aux services de santé et sociaux (ASSS) étant donné que les deux métiers ont la même formation, soit le diplôme d'études professionnelles (DEP 5358 - Assistance à la personne en établissement et à domicile).

Auxiliaire aux services de santé et sociaux (ASSS)

L'ASSS se rend à la résidence de la personne en perte d'autonomie pour l'accompagner ou accompagner sa famille à accomplir les activités de la vie quotidienne et domestique. Il voit également à favoriser l'intégration et la socialisation de la personne dans des activités individuelles et communautaires.

Dans le cadre de ses fonctions, l'ASSS voit à l'hygiène, au bien-être, au confort, à la surveillance et aux besoins généraux des personnes. Il est appelé à faire l'installation de certains appareils ou à donner certains soins plus spécifiques pour lesquels il a été formé. Il est appelé à préparer des repas ou à effectuer des travaux domestiques.

L'ASSS renseigne les responsables et les membres de l'équipe de ses observations sur les besoins de la personne et de sa famille. En collaboration avec les autres intervenants, il participe à l'identification des besoins de l'utilisateur ainsi qu'à l'élaboration du plan de service ou d'intervention et à la réalisation de celui-ci.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de bourses d'études pour les candidats inscrits à la formation du DEP APED vise à :

- ✓ Soutenir les établissements de santé et de services sociaux et les établissements privés conventionnés (EPC) du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) pour améliorer l'attraction, la rétention et la disponibilité de main-d'œuvre dans ces titres d'emploi ;
- ✓ Soutenir financièrement les candidats sélectionnés pendant leur parcours scolaire par une bourse de 9 210 \$;
- ✓ Favoriser l'ajout de candidats dans les cohortes de formation du diplôme d'études professionnelles en assistance à la personne en établissement et à domicile (DEP APED).

ADMISSIBILITÉ

Tous les candidats souhaitant bénéficier de la bourse d'études doivent :

- ✓ Détenir un statut de citoyen canadien ou de résident permanent et résider au Québec ;
- ✓ Répondre aux conditions d'admission du DEP APED (5358 ou 5858) établies par le ministère de l'Éducation ;
- ✓ Être inscrits au DEP APED (5358) dans une école de formation dûment reconnue par le ministère de l'Éducation du Québec ;
- ✓ Avoir une preuve démontrant la couverture vaccinale prescrite au moment du premier stage ;
- ✓ Être retenus par un établissement de santé et de services sociaux ou un EPC à la suite de leur processus de sélection des boursiers et obtenir une confirmation d'embauche ;
- ✓ S'engager à commencer et à réussir le programme de formation dans les délais prescrits avec le centre de formation.

Les demandes de bourses doivent être adressées directement à **l'établissement de santé et de services sociaux ou l'établissement privé conventionné visé**. Pour ce faire, les candidats devront valider le nom des personnes ressources responsables dudit programme dans chaque établissement de santé et de services sociaux en consultant le tableau mis en ligne sur le site « Avenir en santé » ou en contactant l'établissement privé conventionné (voir leur site internet respectif).

La demande inclut les documents suivants :

- ✓ un formulaire d'engagement (annexe 2) ;
- ✓ un curriculum vitae récent ;
- ✓ une lettre attestant son inscription au programme émise par la maison d'enseignement du Québec ;
- ✓ une preuve de statut d'étudiant à temps complet.

ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

Le candidat qui obtient la bourse s'engage à :

- ✓ Obtenir le diplôme d'études requis, dans les délais normalement prescrits ;
- ✓ Offrir une disponibilité, conforme aux dispositions locales en vigueur, adaptées aux besoins de l'employeur l'ayant parrainé, pour un minimum d'une (1) année, à l'obtention de son diplôme d'études pour lequel il a obtenu la bourse. La disponibilité devra être exprimée sur des quarts de jour, de soir et/ou de nuit, ainsi que les fins de semaine.
- ✓ Rembourser les montants réclamés en cas d'abandon ou de non-respect de l'engagement.

EN CAS D'ABANDON DES ÉTUDES OU DE NON-RESPECT DE L'ENGAGEMENT

Candidat qui abandonne le programme d'études en cours de formation	Remboursement des sommes reçues au moment de l'abandon
Candidat dont le CFP désire mettre fin à la formation pour des agissements du candidat jugés fautifs	Remboursement des sommes reçues au moment de la fin de la formation
Candidat dont l'établissement désire mettre fin à la période de probation ou congédiement pendant la période d'engagement	Remboursement des sommes reçues jusqu'au moment de la rupture du contrat, au prorata du temps travaillé
Candidat en formation ou diplômé dont l'établissement de santé et services sociaux ne désire pas retenir les services pour motifs fautifs de la part du candidat	Remboursement des sommes reçues jusqu'au moment de la rupture du contrat
Candidat qui démissionne pendant la période d'engagement	Remboursement des sommes reçues au prorata du temps restant à sa période d'engagement

Notes :

- Toute absence de plus de trente (30) jours **prolonge la période d'engagement de l'employé d'une durée équivalente à celle de l'absence.**
- En cas de transfert d'établissement, merci de compléter les champs prévus à cet effet dans le formulaire ci-après et se référer à l'établissement parrain ayant embauché le candidat pour en connaître les modalités. Aucun transfert n'est permis durant la formation.

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

PROGRAMME DE BOURSE MENANT AU DIPLÔME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES
EN ASSISTANCE À LA PERSONNE EN ÉTABLISSEMENT ET À DOMICILE
(DEP APED – 5358 et 5858)

ANNEXE 2

Identification du candidat boursier

Nom :	Prénom :
Adresse :	Numéro d'assurance sociale :
Ville :	Province :
Code postal :	Téléphone 1 :
Courriel :	Téléphone 2 :

Déclaration d'engagement à fournir des services

Je, soussigné(e), _____ déclare faire une demande pour l'obtention de la bourse d'études d'un montant de 9 210 \$ offerte par le ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) pour la formation menant au diplôme d'études professionnelles en assistance à la personne en établissement et à domicile (DEP APED – 5358). Je déclare que je compléterai ce programme de formation, dans les délais prescrits.

En recevant la bourse demandée, je m'engage à fournir, au terme de ma formation, une année, à temps complet de disponibilité de travail dans un établissement du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) du Québec.

Si je manque à mon engagement, je m'engage à rembourser à l'établissement qui m'a parrainé, selon les modalités prévues au Programme de bourses pour les PAB et les ASSS (figurant en Annexe 1), le montant total de la bourse ou la partie de ce montant, calculée proportionnellement au temps où je n'aurai pas fourni les services pour lesquels je me suis engagé(e).

Autorisation pour l'échange de renseignements

J'autorise le MSSS, les établissements du RSSS concernés, le ministère de l'Éducation et les Centres de Formation professionnelle à s'échanger mutuellement les renseignements qui me concernent et dont la communication est nécessaire à l'évaluation, à l'application et au respect de cet engagement.

Changement d'adresse

Je m'engage à aviser le MSSS dans les trente (30) jours de tout changement d'adresse de ma résidence, et ce, depuis la signature des présentes jusqu'à la fin de mon engagement.

Candidat	Établissement parrain
Date et lieu :	Date et lieu :
Signature :	Signature :
	Nom en lettres moulées :
	Nom de l'établissement :

À compléter en cas de transfert durant la période d'engagement

Établissement parrain	Nouvel établissement d'accueil
Nombre de jours d'engagement restant :	Nom de l'établissement :
Date et signature :	Date et signature :